

ACTUALITÉS pages 2 à 4

TRAVAUX pages 3 à 8

PROJETS page 9

PATRIMOINE page 10

ENVIRONNEMENT pages 11 à 13

CULTURE, ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS pages 14 à 19

URBANISME page 20

FAŸ-LÈS-NEMOURS in fos le magazine municipal de votre village 7 - 1e's semestre 2023 recteur de la constitución de la constituc

Directeur de la publication : Christian Peutot Rédactrice en chef : Marie-Hélène Héliot-Guindre Redactrice en cher : Marie-Heiene Heilot-Guindre ont collaboré à ce numéro : Hanspeter Badja, Bernard Brun, Guillaume Chantereau, Frédéric Didillon, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Éric Hamouche, Sybille Joubert, Caroline Lefèvre, Isabel Maranhao, Claude Michault, Christine Martin-Migliorelli, Romain Migeon, Martine Paroissien, Gilbert Pavie, Christian Peutot, Corinne Photos : Guillaume Chantereau, Marie-Hélène Héliot-

Pnotos: Sulliaume Chantereau, waner-neiener Heilor-Guindre, Caroline Lefèvre, Romain Migeon, Martine Paroissien, Christian Peutot, Corinne Rousteau. PAO/Impression: DELACreation/CreaDesignLP Quantité: 300 exemplaires Ce magazine est consultable en ligne. La reproduction même partielle de ce document est interdite sans

prealable. es contenus dans la rubrique «Tribune libre» n'engagent que

www.fay-les-nemours.fr





e Conseil municipal et moi-même s'associent pour ⊿vous souhaiter un bel été en espérant qu'il ne soit pas trop chaud et que nous n'aurons pas à souffrir de restrictions d'eau pour nos cultures et nos jardins, végétaux et forêts ayant déjà été bien éprouvés.

À ce propos, sachez que le Syndicat de l'eau et de l'assainissement de Nemours et Saint-Pierre (SIAEP) dont je suis président travaille à suivre en dynamique les ressources en eau dans les forages les plus précieux grâce à un logiciel spécial et de nombreux capteurs disposés judicieusement. L'analyse des ressources permet en effet de répartir nos prélèvements en fonction des quantités disponibles, mais aussi de la qualité, afin qu'en sortie de station de traitement, l'eau potable ne manque pas et soit de qualité.

Dans ce magazine, les articles écrits par vos élus ou adressés par les associations montrent le dynamisme de notre village. Il y fait bon vivre même si quelques améliorations sont encore à y apporter. Nous vous proposons dans un cahier central, le bilan à mi-mandat des actions entreprises en référence au document programmatique distribué dans chaque foyer en 2020. Pas moins de 70% des actions du programme sont en cours ou achevées. Nous avons encore trois ans pour les finaliser et concrétiser celles manquantes à ce jour.

Le compte-rendu du budget primitif 2023 que vous trouverez dans ces pages démontre, cette année encore, une gestion rigoureuse qui permet un auto-financement à hauteur de 349 263 € sur un budget d'investissement de 1 437 463 \in pour financer les travaux de la mairie et de la nouvelle médiathèque, sachant que nous avons intégralement remboursé l'emprunt contracté pour réaliser le lotissement du clos Plessis-Bellière inauguré en janvier pendant les vœux de la municipalité.

Nous vous proposons un point sur les travaux, sur notre patrimoine, sur les technologies de communication, sur la fibre enfin en commercialisation, sur les essais de l'émetteur-récepteur GSM effectués à notre demande, sur le dossier environnement et sur les animations.

Nous avons recruté un maçon sous le statut d'emploi aidé par l'État pour rénover les murs de pierre. De plus, grâce au ministère de la justice, nous encadrons régulièrement des condamnés à des travaux d'intérêt général, qui viennent épauler nos agents titulaires, et ce gratuitement pour la commune. Le travail de cette équipe technique est valorisé grâce à M. Migeon, Conseiller municipal, très investi ces derniers mois.

M. Michault, également Conseiller municipal, suit avec grande régularité et efficacité l'avancement des travaux de la mairie et de la nouvelle médiathèque. Je suis également très reconnaissant aussi envers les six bénévoles qui animent le point lecture multimédia, qui participent au développement du réseau des médiathèques du Pays de Nemours et qui œuvrent à l'ouverture de la nouvelle médiathèque, ayant choisi le

mobilier tout en déposant deux dossiers de demande de

subventions auprès du département et de l'État.

Nos associations ont trouvé une belle énergie grâce à de nouveaux adhérents tout récemment fayssiens. Un grand merci à tous ceux qui participent à la vie de la commune, élus ou pas, comme nos amis chasseurs et son nouveau Président M. Chantereau qui ont participé à la réalisation de nouveaux terrains de pétanque et une dalle béton, la commune ayant légitimement fourni les matières premières, mais aussi organisé une journée gauloise très sympathique.

Notre village s'agrandit et évolue positivement, mais l'insécurité routière subsiste avec des excès de vitesse chaque jour constatés, avec le non-respect de sens interdits, avec parfois des incivilités qui nous incitent à projeter l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le cadre du vaste projet départemental de bouclier de sécurité dans lequel le projet de notre village va s'inscrire.

La vie de maire implique constamment des choix, avec des paramètres variables et loin d'être connus du grand public. Ces choix se heurtent parfois à l'intérêt individuel, mais un peu de recul en fait apparaître le bien-fondé qui assure l'intérêt de la collectivité.

Nous essayons tous, chacun avec nos compétences, élus, bénévoles d'associations, citovens aidants à ce que nous puissions bien vivre dans ce village que nous aimons, à la mesure de nos moyens humains et financiers au regard de multiples contraintes.

Nous vous souhaitons un bel été, du repos pendant les vacances et restons à votre écoute et disponibles pour toutes les informations que vous souhaiteriez obtenir.

Christian Peutot

Maire 3º Vice-président à la C.C.P.N. Président du SIAEP

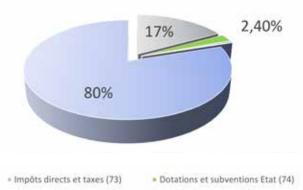
Bin Cordialement

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

SECTION FONCTIONNEMENT en suréquilibre

Budget excédentaire : 963 926 €

RECETTES



- Autres produits divers (75) · Produits de services (70)
- · Produits exceptionnels (77) Résultat reporté (002)

Total

52. 2	
44%	22%
	15%
Charges à caractère général (011)	Charges de personnel (012)

DÉPENSES

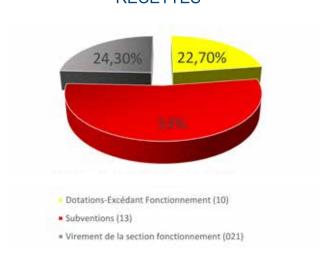
minibes a connecte Berreio force	attending and because the family
Charges gestion courante (65)	 Virement section investissement (023)

 Atténi 	uation	de	produ	its	(014
----------------------------	--------	----	-------	-----	------

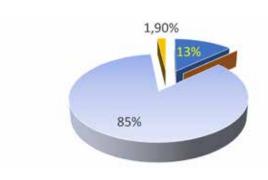
Impôts directs et taxes (73)	294 988	17 %	Charges à caractère général (011) Charges de personnel (012)	135 600 170 250	17% 22%
Dotations et subventions Etat (74)	46 240	2,4%			
Autres produits divers (75)	8400,75	0,4%	Charges gestion courante (65)	121 000	15%
Produits de services (70)	3800	0,15%	Virement section investissement (023)	349 955	44%
Produits exceptionnels (77)	2800	0,05%	Atténuation de produits (014)	15 000	2%
			Charges financières (66) emprunt	0	0%
Résultat reporté (002)	1399502,25	80%	· , , ,	701 905	100%
Total	1 755 731	100%	Total	791 805	100%

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES



Budget: 1 437 463 €



DÉPENSES

- Déficit d'investissement reporté (001)
 Dotations fonds divers (010)
- = Immobilisations corporelles (21) · Immobilisations incorporelles (20)
- Remboursement d'emprunt (16)

Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	326430,45	
Subventions (13)	761077,55	53%
Virement de la section fonctionnement (021)	349 955	24,3%
Total	1 437 463	100%

Déficit d'investissement reporté (001)	182 462,45	13%
Dotations fonds divers (010)	2000,79	0,1%
Immobilisations corporelles (21)	1223000,55	85%
Immobilisations incorporelles (20)	32 000	1,9%
Remboursement d'emprunt (16)	0	0%
Total	1 437 463	100%



Après le débat d'orientation budgétaire organisé le 5 février, le budget prévisionnel 2023 a été constitué par l'équipe municipale afin de répondre aux nécessités d'investissement mais aussi de fonctionnement sur notre commune, et ce fidèlement au programme de mars 2020 que l'équipe avait élaborée pour réunir vos suffrages.

Comme tous les ans, ce budget, voté en suréquilibre, reflète notre maîtrise des dépenses et notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition constants depuis 1999.

Par suite de l'évolution de la taxe d'habitation, l'État, par la Loi de finances 2020, a modifié la Taxe Foncière du Bâti, fusionnant la part perçue par le département et celle perçue par les communes. Pour compenser la baisse des recettes due à la suppression de la Taxe d'Habitation pour de nombreux ménages, la part de TFB, jadis perçue par le département, est désormais versée à la commune, ce qui revient à modifier le taux communal. En pratique, le taux de la TFB communale apparaît plus élevé que par le passé, passant de 17,25 à 35,25, mais sans changement pour le contribuable. Notons que, cette année, les bases ont été augmentées par l'État de 7,1%, ce qui n'est pas du fait des élus de notre Municipalité.

Les recettes de fonctionnement (1 755 731 €) sont très supérieures aux prévisions de dépenses de fonctionnement (791 805 €) avec une **majoration du coût des énergies** que nous subissons plus encore depuis la guerre en Ukraine. Le financement en fonctionnement comprend l'action sociale comme des écoles, des syndicats intercommunaux, du SDIS et du personnel de la commune.

Les recettes d'investissement (1 437 463 €), y compris 349 263 € provenant du compte fonctionnement, ce qui prouve sa bonne gestion puisqu'une partie peut être consacrée à l'investissement, ce que l'on appelle aussi l'autofinancement. Au niveau des dépenses d'investissement, le compte 21 (1 223 000 €) englobe :

- Église tranche 1 : 100 000 €.
- Travaux de rénovation (voirie rue du Château...) : 50 000 €.
- Murs du parc : 50 000 €.
- Travaux de réfection de la mairie, ses annexes et de la médiathèque : 1 000 000 €.
- Achats d'outillages, matériels roulants, livres pour le point lecture, guirlandes de noël pour le lotissement et mise aux normes, évènements culturels : 23 000 €.

Autant de pistes d'investissement définies par vos élus.

Les finances de notre commune sont saines. Nous continuons à nous employer, année après année, à ce qu'elles le restent, en adaptant nos investissements aux moyens humains et matériels de notre commune, obtenant des réponses positives à nos demandes de subventions (761 077 €) tout en maîtrisant l'ensemble de nos dépenses.

RECRUTEMENT TEMPORAIRE AIDÉ PAR L'ÉTAT

Nous avons recruté un maçon professionnel en recherche d'emploi pour dix mois afin de refaire les murs d'enceinte du château devenus propriété communale.

Cet emploi Parcours emploi-compétences est un contrat unique d'insertion aidé à hauteur de 26 heures par semaine. Cet emploi coûtera à la commune 15 000 € pour 10 mois à raison de 35 heures par semaine.

Cet emploi aidé est avantageux pour le nouvel employé, qui retrouve la vie professionnelle, et pour la commune qui peut s'appuyer sur ses compétences et le former à d'autres tâches, notamment dans notre cas en Espaces verts.

Christian Peutot



TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Grâce à l'association des maires ruraux, nous avons rencontré des représentants du Ministère de la Justice qui propose aux communes d'encadrer des personnes condamnées par le tribunal à effectuer un travail d'intérêt général (TIG). Nous avons. Nous avons depuis le début accueilli successivement quatre personnes qui ont pu rejoindre Joël et Dominique pour compléter l'équipe. Cette main d'œuvre est non rémunérée, leur protection maladie-accident étant prise en charge par l'administration pénitentiaire.

Christian Peutot



INAUGURATION DU LOTISSEMENT CLOS PLESSSIS-BELLIÈRE

Le Clos Plesssis-Bellière, nouveau lotissement, a été inauguré le 14 janvier dernier en présence de M. Thierry Mailles, Sous-Préfet de Fontainebleau, M. le Député Frédéric Valletoux, sa suppléante, Mme Juliette Villegrain, Mme Valérie Lacroute, Vice-Présidente de la région ÎDF, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) et Maire de Nemours, M. François Deysson, Président des maires ruraux de Seine-et-Marne, mes collègues Maires de la CCPN et Maires amis des environs, ainsi que de nombreux habitants de notre village. Une plaque commémorative a été dévoilée à cette occasion afin de garder un souvenir de l'évènement.

Devant tous les présents réunis en salle polyvalente, j'ai rappelé le coût global de l'opération de lotissement et le montant des subventions que nous étions allées chercher pour réussir à faire de ce lieu un petit écrin vert, mais surtout pour lui redonner ses « lettres de noblesse ». Déployer un projet viable pour notre village pour ce lieu avait été un long processus. Le montant de la subvention octroyée par l'État a quasiment remboursé les frais de désamiantage et de déconstruction des bâtiments réalisés en 2010.

J'avais pu formuler notre demande d'aide au plus haut sommet de l'État et je suis personnellement très reconnaissant aux grands serviteurs de l'État qui ont tout fait pour que notre petite commune soit aidée

Le Clos Plesssis-Bellière comme vous pouvez le distinguer sur les photos se remplit de maisons. Il ne reste que deux lots à vendre, le lot 2 et lot 3, car leurs acquéreurs potentiels n'ont pu obtenir de prêt.



LA FIBRE OPTIQUE

Après déploiement de la fibre dans le village, le délai de 3 mois de gel imposé par l'ARCEP expirait fin janvier 2023. Contrairement à ce que m'avait certifié Seine-et-Marne Numérique (SMN), la fibre ne vient que d'être commercialisée à Faÿ depuis début juin par les opérateurs alternatifs (petits opérateurs) et les opérateurs commerciaux d'envergure nationale que vous pouvez d'ores et déjà appeler pour être raccordé.

INFORMATION	SAV	
BOUYGUES TELECOM	3106	1064
COMCABLE	0671606145	0969360120
CORIOLIS	09 70 71 55 55	09 70 14 36 36
FREE	10 44	32 44
KIWI	09 80 50 12 12	09 80 50 12 12
K-NET	09 72 350 350	09 72 350 350
NORDNET	34 20	34 20
ORANGE	39 00	39 00
OZONE	09 73 01 10 00	09 73 01 10 00
SFR	10 99	10 23
VIDEOFUTUR	01 86 56 56 56	09 70 25 26 27

Quelques conseils quant au raccordement

- Avoir une idée de la localisation de la box dans l'habitat.
- Anticiper le raccordement :
- soit le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) utilise un fourreau télécom déjà présent (à vérifier), soit envisager la pose d'un fourreau sur le domaine privé en PVC 42/45mm de diamètre ou une gaine télécom verte de 30 mm de diamètre par vos soins. Attention si vous exigez un raccordement souterrain (par fourreau) sur le domaine public pour accéder à votre habitat vous devrez prendre en charge les travaux du fait de la fin des financements de ces travaux.
- soit le FAI utilise un raccordement aérien : envisagez ce raccordement aérien très précisément et surtout le point d'entrée dans l'habitation. Bien veiller à éliminer toute végétation gênante sur les lieux.
- Être présent le jour du raccordement quand un opérateur interviendra chez vous !

Certains habitants ont déjà un débit très satisfaisant, surtout ceux proche de l'armoire PRM-MED du fait des travaux en 2015 de montée en débit et rien n'oblige à souscrire à la fibre. Toutefois, sachez qu'entre 2025 et 2030, le réseau cuivre disparaitra de Seine-et-Marne et que la fibre sera la seule solution pour être relié au réseau Internet.

Christian Peutot

NOUVEAU PYLÔNE GSM

Plusieurs d'entre vous ont exprimé leur mécontentement à juste titre au sujet de la pose d'un émetteur-récepteur GSM à Faÿ, au lieu-dit de la Boulonnière. Celui-ci ne donne pas entière satisfaction suivant l'endroit où l'on habite.



J'ai demandé à SFR, dans le cadre du dispositif de l'État

appelé « New deal » destiné à lutter contre les zones blanches, de faire des mesures de couverture à des endroits différents : à la mairie, au stade, à l'impasse de la sapinière, au Petit-Bagneaux et au centre équestre. Selon l'opérateur, la communication en 3G et en 4G est excellente en voix et data avec des relevés fournis (voir extrait d'une présentation reçue).

La réponse porte sur des tests concernant le réseau SFR, et non les autres opérateurs. Or, des habitants proches de la mairie ne reçoivent pas bien les trois autres opérateurs : Orange, Bouygues et Free. Il est vrai que sur la partie Carrouge, rue des prés, rue de Foljuif nous avons vu une différence, mais pas de la mairie jusqu'au Petit-Bagneaux. Cet intervalle, qui normalement devait être couvert par l'émetteur-récepteur chez Mme Sabine Clavelou à Bagneaux, a des manques.

J'ai saisi les services de l'État courant avril et, à ce jour. nous attendons leur réponse.

Une autre petite histoire dans la grande... Comme mes demandes téléphoniques réitérées de sécuriser l'accès à l'enclos et au pylône étaient restées sans suite, j'ai finalement menacé l'opérateur d'une lettre à Monsieur le Préfet avec des photos, indiquant que l'accès à l'enclos et au pylône devait impérativement être supprimé par une chaîne et un cadenas. En effet, face à l'immobilisme de mes interlocuteurs, la dangerosité de pouvoir accéder à l'escalier intérieur du mât m'a poussé à être très virulent. L'accès a été supprimé les jours suivants.

La « communication » n'est pas toujours simple, même avec un opérateur téléphonique !

Christian Peutot

				Fay les Nem	ours			
	Bon	1						
	Médiocre							
	Edvec			Adresse Outdoor 1	Adnesse Outdoor 2	Adresse Outdoor 3	Adresse Indoor 1	Adresse Indoor
				A	8	ć.	D	F
	Copie Borans							
			Debit Cellule			-107	-113	
			PCI	244	369	244	369	16
	1 mn	2 mn						
VOIX			SORTANT	ban	bon	000	bon	ethet
			DYTRANT	bon	bon	bon	bon	echec
				Etat	Drat	Etxt	(tot	
SMS	-			bon	bon	bon	bon	echec
				Délais	Délais	Détais	Délais	
DATA	Google Actus	illoi		bon	bon	551	bon	medicore
	Benzein			996	bon	999	ben	mediocre
	cartoradio			bon	bon	oon	bon	mediocre
	Youtube	visio 30 sc		ban	bon	ban	bon	médicore

DÉBUT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE SES ANNEXES

Extensions de la mairie, du centre technique municipal : Travaux de réfection du bâtiment (CTM) et du cabinet infirmier

Les travaux au 30 rue Grande ont débuté en février par le curage des bâtiments en plomberie, électricité et menuiserie, huisserie...

L'entreprise de gros œuvre a d'abord creusé les fondations du centre technique et de l'extension derrière le bâtiment de la mairie. Après analyse du sol par sondage géotechnique G2, l'extension de la mairie a dû bénéficier de micropieux. Une fois les fondations réalisées, les murs en parpaings, puis les traverses ont été montés et la dalle finalement coulée.

Par ailleurs, le cabinet médical a été vidé pour que les réseaux puissent être passés et les nouvelles fenêtres posées.

Toutes les semaines, un point est fait avec notre architecte. Je remercie M. Claude Michault qui après avoir contribué avec compétence et précision au montage du dossier de consultation des entreprises, veille désormais à l'avancée des travaux. Par suite des retards constatés, d'un commun accord avec notre maître d'œuvre, nous avons pris la décision de pénaliser toute entreprise ayant généré un allongement des délais de construction.







de la future médiathèque



Comme pour le CTM et le cabinet infirmier, l'intérieur de l'ancienne imprimerie, situé 6 allée du Parc a d'abord été débarrassé de toutes les installations de plomberie, chauffage, menuiserie, huisserie et certaines cloisons ainsi que des sols. Une fois les nouvelles fenêtres posées avec du triple vitrage et verre anti-intrusion, les cloisons intérieures ont été montées et les câbles électriques passés par l'électricien. Ce second chantier n'accuse aucun retard. À noter que les toilettes, utilisées par les usagers de la médiathèque et de la salle polyvalente, seront reliées au système d'assainissement de la salle polyvalente.

Ainsi, la fosse d'assainissement de l'ancienne imprimerie pourra servir de cuve de rétention d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs de la commune. Je remercie M. Romain Migeon à l'origine de cette judicieuse réalisation.

Nous comptons achever fin juillet cette première phase de travaux afin de pouvoir déménager en août les services de la mairie dans le bâtiment de la future médiathèque. La phase 2 des travaux, à savoir les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie, pourra ainsi débuter tout début septembre. Christian Peutot



QUEL NOM POUR NOTRE FUTURE MÉDIATHÈQUE?

Par suite de l'achat de l'ancienne imprimerie et de sa rénovation par la mairie de Faÿ-lès-Nemours, et avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN), de la médiathèque départementale, de la Région Île-de-France et du département, le Point Lecture de la commune, ouvert depuis 2016, va évoluer pour devenir une véritable médiathèque de proximité. À cette fin, le mobilier et son aménagement ont été choisis avec soin et de façon à s'adapter aux différents publics et usages. Ce futur lieu de lecture et d'information, intégré dans le projet culturel plus vaste du réseau des médiathèques de la CCPN, sera aussi et surtout un lieu de vie, de rencontres et d'animations sur notre village.

Le déménagement est prévu en juillet/août 2023.

Nous vous proposerons prochainement de contribuer au choix de son nom qui pourrait être :

- 1- Médiathèque de la Vallée sèche,
- 2- Médiathèque Hans Christian Andersen,
- 3- Médiathèque de l'ancienne imprimerie,
- 4- Médiathèque Paul Neveu (ancien instituteur de Faÿ),
- 5- Médiathèque du Parc.

Christine Martin-Migliorelli



AMÉNAGEMENTS SÉCURITÉ

Un **double miroir** a été installé par nos soins au carrefour du Petit-Bagneaux afin de sécuriser le démarrage au stop des véhicules venant de Bagneaux et se dirigeant vers Bougligny ou Faÿ.

Des messages me sont régulièrement adressés concernant la vitesse excessive de certains véhicules, particulièrement le dimanche. Des conducteurs, totalement irrespectueux du Code de la route, ont effectivement écrasés des animaux domestiques et je comprends tout à fait la tristesse de perdre un animal domestique. Sachez que la route traversant notre village étant une départementale, ses aménagements nécessitent la validation de l'Agence Routière Départementale avant réalisation. A ma demande, son Directeur s'est déplacé le 10 mai dernier pour nous en proposer quelques-uns.

Concomitamment, un **radar pédagogique** déplaçable, subventionné par les « amendes de police » du département (que nous remercions) a été installé. Ce radar enregistre aussi les vitesses par heure par heure. Cela nous permet de demander aux gendarmes de se placer à proximité lorsqu'un usager de la route, peu scrupuleux, passe régulièrement à vitesse trop élevée à hauteur du radar.

La gestion du récent sens unique de la rue de Montivier renvoie au même problème d'incivilité routière. Nous avons installé deux panneaux de sens interdit en haut de cette rue, mais des habitants tout comme des livreurs continuent à l'emprunter en sens interdit.

La présence de la Gendarmerie à plusieurs reprises a permis de verbaliser un automobiliste. Nous lui demanderons d'intervenir de nouveau, autant que nécessaire.

Au-delà des aménagements que la commune peut réaliser, la sécurité est l'affaire de chacun d'entre-nous!

Christian Peutot



BRAVO À NOS AGENTS POUR...

- L'entretien des chemins et de nos espaces verts, dont un grand nettoyage hivernal avec demande de démontage d'arbres dangereux réalisé en collaboration avec la société BJM,
- Leur vigilance pour la voirie : réparation des trous en formation et curage ou demande de rénovation des avaloirs affaissés rue Grande (travaux réalisés par la société Tinet),
- Les travaux de rénovation et de sécurisation de l'ancien mur d'enceinte du Château, aujourd'hui partie du clos Plessis-Bellière.
- Le nettoyage des locaux municipaux, dont la salle polyvalente, avec demande d'intervention pour la pompe de relevage soudain défaillante (société RTS).

Romain Migeon









TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DE CHASSE AU STADE

Encore une construction supplémentaire à leur actif pour le village! L'équipe des chasseurs de Faÿ a réalisé en début d'année l'agrandissement à 130 m² de la dalle de l'appentis du stade, ce qui permet d'avoir les pieds au sec lors des manifestations, utile comme piste de danse lors du bal de juillet et mise en place des tables et chaises lors des repas. La mairie a financé tout le matériel et les chasseurs ont exploité leurs moyens pour réaliser le travail et permettre d'économiser le coût de la main d'œuvre par la commune du fait de leurs diverses compétences professionnelles.

Pour les boulistes, quatre nouveaux terrains de pétanque ont été créés en dur en utilisant la matière première achetée par la commune et les équipements des chasseurs, mini-pelle, pelle, chargeur télescopique, de gros moyens pour une belle réalisation qui servira pour le traditionnel tournoi de pétanque et toute l'année pour ceux qui veulent jeter une boule entre amis, le stade étant ouvert à tous. Nous avons même reçu la palme des « bâtisseurs de Fay » lors de la soirée Les palmes d'or de Fay organisé par ALA.

C'est un plaisir d'agir pour notre belle commune!

Guillaume Chantereau





VIDÉOPROTECTION

Nous avons reçu les entreprises en mairie pour évoquer l'étude rendue par un référent Gendarmerie sur l'installation préconisée pour notre village. Les devis réceptionnés de quatre entreprises oscillent entre 99 000 € et 216 000 € HT.



Avant de se lancer dans un investissement très couteux, je me suis renseigné au sujet des projets au niveau départemental. Par suite de ma demande au Conseil départemental, j'ai été reçu le 31 mars par M. Robache, Conseiller en charge du dossier. Avec les interlocuteurs de Seine-et-Marne Numérique et le directeur technique du département, nous avons évoqué le projet de Centre de Supervision Département mutualisé pour les communes volontaires.

En effet, ce projet de CSD pourrait limiter notre investissement, évitant d'acquérir du matériel de supervision à la mairie. Nous n'aurions ainsi qu'un système d'enregistrement à demeure, bénéficiant du CSD doté de l'intelligence artificielle pour alerter en cas de méfaits sur la voie publique.

À la commission de juin, notre département aura voté une subvention à destination des communes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préconisations sur la qualité et le type de matériel à utiliser ainsi que pour en diminuer le coût d'acquisition.

Du fait de l'extension de notre village sur 3 km, les devis initialement reçus comprennent tous la communication hertzienne par GSM entre les caméras et le poste d'enregistrement des images en mairie. À moindre frais, SMN via sem@for77 propose désormais un câblage par fibre dédié au transfert des images, une solution très avantageuse en termes de qualité et rapidité de transfert des données vidéo.

Notre projet avance, mais il nous faut continuer de nous renseigner au-delà de la commune pour pouvoir bénéficier à terme de ce qui se fait de mieux en la matière.

Christian Peutot



TRAVAUX DE VOIRIE, CRÉATION DE TROTTOIRS ET SÉCURISATION ROUTIÈRE

Le 10 mai dernier, une rencontre avec l'Agence Routière Départementale (ARD) avait été programmée au sujet de la sécurisation routière mais aussi pour la suite à donner à notre programme de travaux en vue de :

- de création de trottoirs Personnes à Mobilités Réduites,
- de réfection de voirie,
- de suppression de canalisations d'eau potable (réseau double et fuyard) en lien avec le syndicat de l'eau et de l'assainissement (SIAEP),
- d'enfouissement des réseaux avec le Syndicat Des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

Le SDESM privilégie l'enfouissement par tronçon de 300 à 400 m au maximum par an. Par suite de cette réunion et sachant qu'il y a 650 m entre le 37 bis rue Grande et le carrefour Carrouge, deux exercices budgétaires s'avèreront nécessaires tant pour répondre à la demande du SDESM que pour lisser nos investissements.

Comme annoncé dans le magazine précédent, les travaux de mairie, annexes et médiathèque seront réalisés en 2023 et 2024, ce qui nous permettra dès 2024, le lancement d'un nouveau contrat rural pour orchestrer les travaux de voirie en 2025 et 2026.

Nous vous tiendrons informés des futurs aménagements.

Christian Peutot



POURSUITE DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE

Après avoir réalisé les travaux nécessaires à la mise hors d'eau de l'édifice en quatre tranches entre 2018 et 2021, notre tâche est désormais de s'occuper de sa réhabilitation intérieure afin de pouvoir enfin rouvrir notre église à tous.

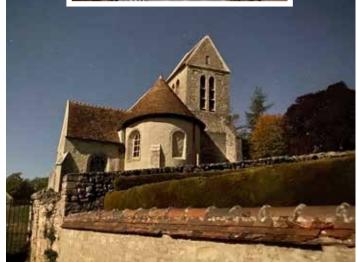
L'Architecte du patrimoine qui avait proposé ces travaux d'extérieur et suivi le chantier ayant pris sa retraite, nous traitons maintenant avec le cabinet d'architectes Thierry Leynet de Nemours. Ce dernier nous a remis une proposition d'exécution pour des travaux urgents, à savoir :

- assainir l'édifice par la mise en œuvre d'un drainage périphérique et de créer un réseau de collecte des eaux pluviales vers deux puisards,
- procéder à la réparation et la consolidation du plafond de la nef,
- restaurer la grille d'entrée du porche,
- procéder à la réfection complète de l'installation électrique très ancienne, hors normes et dangereuse avec risque d'incendie.

En avril 2023, le montant de ces travaux était estimé à 280 000 € environ, travaux qui pour l'instant, n'ont pas été lancés.

Claude Michault





RÉFECTION DES MURS

Pour garder l'authenticité et le charme et l'histoire de notre village, les agents communaux, dont le nouvel agent diplômé en maçonnerie, ont entrepris la rénovation de nos vieux murs. La partie de l'enceinte du château située rue de Montivier, aujourd'hui partie du lotissement du Clos Plessis-Bellière, s'était détériorée avec le temps et sa rénovation était plus que nécessaire. Les chapeaux de mur ont d'abord été réparés et une

petite partie remontée en pierre. Une autre partie du mur a été rabaissée sur la moitié de sa hauteur pour éviter tout risque d'effondrement ; des grilles y seront installées pour sécuriser le site. Des travaux de terrassement seront prochainement effectués afin de soulager la poussée de terre importante.

Nous remercions les riverains de leur compréhension.

Romain Migeon





VOTEZ POUR NOTRE Projet

du 19 juin au 9 juillet 2023 budgetparticipatif.iledefrance.fr









Le Budget Participatif Écologique et solidaire de la Région Île-de-France, c'est quoi?

Démarche citoyenne d'une ampleur inédite, le Budget participatif (BPE) invite associations, collectivités, structures publiques ou privées, ou toute personne morale, à soumettre leurs projets au vote des Franciliens, Les Franciliens de plus de 15 ans désignent leurs projets préférés lors d'un vote en ligne. Les projets proposés bénéficient d'un financement régional s'ils sont plébiscités.

projets déjà financés

TROIX PROJETS FAŸSSIENS

Trois projets, proposés par la municipalité dans le cadre de la 5° édition du BPE et dont vous trouverez la description ci-dessous, seront présentés au vote du 19 juin au 9 juillet.

thématiques



VOTEZ POUR CHACUN DE NOS PROJETS

Si nos projets sont lauréats, nous bénéficierons d'un financement régional à hauteur de 70%

pour leur mise en œuvre!





Les espaces verts et la biodiversité

• Projet 1 - Sentier de randonnée à Faÿ-lès-Nemours

Empierrement d'un tronçon de sentier de randonnée : un chemin communal connu des randonneurs et vététistes, utilisé par les agriculteurs, doit être en partie empierré pour en conserver l'usage.

La propreté, les déchets et l'économie circulaire / Les espaces verts et la biodiversité

• Projet 2. Propreté des voies à Faÿ-lès-Nemours,

Propreté et écoulement des eaux de ruissellement : l'augmentation de l'activité agricole rend difficile le maintien de la propreté dans ce village très étendu sans une balayeuse pour tracteur.

Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Projet 3. L'éclairage public passe au solaire

Utilisation de l'énergie solaire pour compléter l'éclairage public du village : installer 7 candélabres solaires photovoltaïques à LED palliera un déficit d'éclairage de 3 rues et du terrain de pétanque de Faÿ-lès-Nemours.



BALADE THERMIQUE ET CONSEILS ÉNERGÉTIQUES

À l'issue de la réunion en salle polyvalente le 16 février de la Commission Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, commission que je préside, les habitants de Faÿ et alentours étaient conviés à une présentation du Service Unique de Rénovation Énergétique par sa Directrice, Mme Duclos.



Ce service est mis à disposition des habitants de la CCPN, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territorial. Mme Duclos a indiqué pour chaque commune le nombre d'habitants ayant déjà sollicités des conseils. En effet, plus de 450 habitants ont déjà sollicité les conseils de Mme Kony, basée à Nemours. Cinquante d'entre eux sont allés jusqu'à la réalisation de travaux d'isolation intérieure comme extérieure, de changement de chaudière, etc. La plupart des personnes intéressées se renseignent sur les aides financières de l'État et les artisans ou entreprises agréées.

Mme Duclos a ensuite expliqué l'utilisation de la caméra thermique pour déceler des manques d'isolation voire des ponts thermiques dans des maisons ou sur les bâtiments publics. Les personnes présentes l'ont ensuite accompagnée de la salle polyvalente jusqu'à la mairie pour faire des relevés à la caméra thermique et déceler des problématiques thermiques. Nous vous avons proposé quelques relevés réalisés pendant cette balade thermique.

Il ne faut donc pas hésiter à prendre contact avec Mme Kony au 01 86 29 01 59. Les rendez-vous sont gratuits et se font au siège de la CCPN au 41 quai Victor Hugo à Nemours.

Christian Peutot



BORNE DE RECHARGE POUR DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La commune dispose d'une borne de recharge 220/400V - 16/32A - 3/18KW pour deux véhicules électriques, sur le parking face à la mairie.

Le coût de la recharge est de 0,36€ TTC / KW pendant trois heures et un complément de 0,036€ TTC/minute, afin de favoriser la rotation des véhicules entre 8h et 21h. En période nocturne les frais à la minute ne s'appliquent plus. Ce tarif est applicable aux usagers disposant du badge Ecocharge77 (facturé 7€) ou payant directement par carte bancaire. Les utilisateurs itinérants disposant d'un badge d'un opérateur de mobilité sont soumis aux tarifs pratiqués par cet opérateur.

Toute minute entamée est due. Ne sont facturées que les charges de plus de 3 minutes ayant fourni au minimum 500 Wh au véhicule branché.

Scanner le QR Code avec un smartphone ou utiliser l'application mobile dédiée, se laisser guider ensuite par

chaque étape. Une connexion internet de type 3G/4G est nécessaire et peut engendrer d'éventuels frais applicables par l'opérateur de téléphonie mobile.

Hanspeter Badja



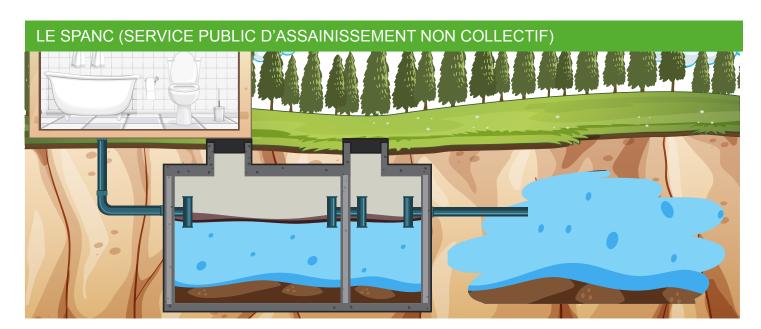
PROPRETÉ ET ÉCOULEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT

La Municipalité est responsable de maintenir un peu plus de 5 km de routes en bon état de propreté tant pour la circulation des véhicules que pour permettre l'écoulement des eaux de ruissellement vers les mares du village. Or, le passage d'un service de balayage mensuellement sur les routes départementales ne suffit pas toujours.

Après étude comparative des systèmes de balayage à monter sur le tracteur de la commune, nous avons demandé une démonstration sur place, avec essai des agents municipaux. À la suite de cet essai, le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'acquisition d'une balayeuse de 1850 mm de large avec balai central en spirales, balai latéral et humidificateur à condition d'obtenir la subvention déposée auprès de la région Îlede-France (voir budget participatif).

Romain Migeon





En 2023, 26 contrôles obligatoires de bon fonctionnement et d'entretien ont été réalisés par les agents techniques communaux sur les 62 programmés. Leur validité est de 5 ans.

Les propriétaires sont informés individuellement du prochain contrôle par un courrier de la mairie pour prise de rendez-vous. En cas de refus du contrôle, la commune n'aura aucune responsabilité en cas de dysfonctionnement de l'installation ou de pollution. Le contrôle coûte 45 €. Les installations équipées d'une microstation ne sont pas concernées ; toutefois, il est demandé aux propriétaires de ces microstations de fournir une copie du dernier rapport d'entretien réalisé.

Les prochaines campagnes de vidanges groupées auront lieu les 2° et 3° vendredis et samedis d'octobre 2023. La vidange doit être impérativement réalisée par une entreprise agréée par la Préfecture. Les entreprises agréées sont tenues de déverser les vidanges en station d'épuration.

Toute nouvelle installation ou rénovation doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. L'installateur doit impérativement prendre contact avec la mairie pour faire contrôler la conformité des travaux avant le remblaiement complet de l'installation.

En cas de vente ou d'achat immobilier, le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé, la SAUR est conventionnée et réalise ce diagnostic. Tout nouvel acquéreur d'une habitation ayant une installation non conforme a l'obligation impérative de réaliser la mise aux normes de son installation, dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Renseignements: www.fay-les-nemours.fr

PÂQUES AU PARC

C'est sous un magnifique soleil que nous nous sommes retrouvés pour la traditionnelle chasse aux œufs. Petits et grands ont pu déambuler dans le parc à leur recherche. Cette belle matinée s'est clôturée par la photo-souvenir et un verre de l'amitié

Merci à tous de votre participation ainsi qu'aux bénévoles.

Corinne Rousteau



6º ÉDITION DU MUCO'TRAIL





Un clin d'œil au 1^{er} faÿssien ayant parcouru les 10 km avec un temps record, bravo à Anthony Desquenne!

Le Pays de Nemours Running Trail organisait la 6e édition du « Muco'Trail du Pays de Nemours » le 5 mars 2023. En cette fin de l'hiver, cette course solidaire, technique, sportive et populaire permet de soutenir les actions de «Vaincre la Mucoviscidose» auprès les patients et familles de patients. Bravo aux gagnants!

Corinne Rouseau

Comme tous les ans, le nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 25 mars où une trentaine de personnes étaient présentes, chasseurs de Faÿ et habitants de la commune,

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ



Après avoir dansé toute la nuit au son des années 80 au mois de février, puis décerné les Palmes d'Or lors du premier Festival de Faÿ au mois de mai, ALA se prépare déjà à organiser les festivités du second semestre 2023.

Éric Hamouche

Programme 2nd semestre 2023



samedi 8 juillet - Bal champêtre

dimanche 10 septembre - Brocante

samedi 25 novembre - Soirée dansante

dimanche 3 décembre - Arbre de Noël

RETROUVEZ NOUS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

• Lundi et vendredi : marche à pied

• Mardi et jeudi matin de 9h à 10h :
gymnastique séniors à la salle polyvalente

• Jeudi : atelier déco et jeux

RAMASSAGE DES DÉCHETS



pour parcourir rues et chemins et ramasser tous types de déchets à l'aide de sacs et pinces fournis par le SMETOM. Canettes, ferrailles, papiers et divers objets ont été collectés, puis ensuite livrés à la déchetterie à St-Pierre grâce au camion de M. Jacky Carreras.

De moins en moins de déchets sont récupérés sur la commune qui est bon signe, mais encore quelques dépôts d'ordures sont présents.

MIEUX CONNAÎTRE LE MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Passionnée par son métier d'enseignant-chercheur, Mme Amandine Péquignot, Maître de conférences du Muséum national d'Histoire naturelle et Faÿssienne, nous a fait découvrir le 11 février dernier l'histoire du musée et les multiples programmes de recherche dans lesquels le musée est impliqué aujourd'hui, tout en expliquant combien son activité scientifique était depuis le départ jalonnée de rencontres, de surprises, d'aventures... Un grand merci à Mme Péquignot pour cet excellent moment et à Mme Rousteau pour l'organisation de la réception à l'issue de la conférence.



Marie-Hélène Héliot-Guindre

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

8 mai 1945... 8 mai 2023 - Devoir de mémoire ! Honneur et respect aux «Morts pour la France»

78° commémoration de la signature de l'Armistice de la

2^{nde} Guerre Mondiale.

À l'issue de la cérémonie, moment de convivialité consacré à l'accueil des nouveaux habitants.

Martine Paroissien



REPAS DE FIN DE LA SAISON DE CHASSE



Pour clôturer la saison 2022 -2023, 65 personnes, chasseurs et leurs invités, étaient présents pour une soirée animée avec DJ à la salle des fête avec un menu traiteur réalisé par L'Abeille Royale.

Cette saison a été satisfaisante, avec prélèvement de petit et gros gibier, surtout des sangliers dont le nombre est sans cesse en augmentation sur notre territoire. Notre action de régulation est essentielle pour éviter leur prolifération en raison des dégâts vitaux et matériels (accidents de la route) et des dégâts causés sur les cultures agricoles.

La nouvelle saison de chasse commence le 1er juin pour le tir à l'affut du renard. Les premières battues aux sangliers pourront être réalisées à partir du 15 juillet si des demandes sont faites suite à des dégâts sur les cultures. L'ouverture générale est officiellement le dimanche 17 septembre ; le calendrier des battues sera disponible en mairie.

Guillaume Chantereau



FÊTE DU SANGLIER RÔTI

Samedi 27 mai, était célébrée à Faÿ la Fête du sanglier rôti dans une ambiance conviviale et avec une météo idéale. Un menu gaulois dont le sanglier local était le plat principal à 180 personnes pour cette 1ère édition! Chacun tenait son poste au sein d'une équipe très bien organisée à laquelle Obélix, Panoramix et Astérix s'étaient joints.

À l'occasion de ce moment festif, ont été inaugurés l'agrandissement de la dalle ainsi que l'aménagement de quatre nouveaux terrains de pétanque, travaux réalisés par des membres de l'association de chasse.

Après ce bon repas, les huit terrains de pétanques furent utilisés tout l'après-midi! Jeux de cartes à l'ombre et tir à l'arc furent proposés à tous, petits et grands.

L'équipe des chasseurs est composée de 20 personnes dont 7 de Fay où la bonne ambiance règne sur le groupe. Comme vous avez pu le constater, ce n'est pas que la chasse qui compte mais tout le travail qu'on réalise autour entre évènements et travaux réalisés.

Par suite du succès de cette 1ère édition, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine!

Guillaume Chantereau



LA COULÉE AUX CHEVAUX

Petits et grand, venez partager votre passion du cheval cet été :

- 3 au 7 juillet : tourisme équestre /randonnée (cavalier minimum galop 1 ou ayant déjà une vingtaine d'heures de pratique).
- 10 au 13 juillet : jeux/equifun (tous niveaux).
- 14 juillet : journée éthologie (tous niveaux).
- 17 au 21 juillet : cirque (tous niveaux) avec Gamila.
- 24 juillet au 4 août : perfectionnement/préparation compétition : CSO, dressage, cross (minimum galop 3).
- 28 juillet et 4 août : journées Pony Games (tous niveaux).
- 7 au 11 août : découverte des disciplines non olympiques (voltige, pony games, horse-ball, trec, tir à l'arc à poney, etc.) (tous niveaux).
- 21 au 25 août : théâtre équestre (tous niveaux), avec Céline. Et toujours, promenades à poney.



TOUTE L'ANNÉE

Cours enfants et adultes, pensions chevaux, compétitions CSO, promenades.

NOUVEAU!

- Demi-pensions sur chevaux et poneys d'instruction.
- Stages de mise à niveau pour futurs enseignants.

Contact

Caroline Lefèvre carolinelefevre.lcac@orange.fr 06 47 04 59 25

RETOUR EN IMAGES

FÊTE DU VOISINAGE





TOURNOI DE PÉTANQUE





EN TERRES ÉTERNELLES SURRÉALISTES...

En terres éternelles surréalistes, bienfaits, conseils et utilisations des carbonates de citrouille.

Certains peuvent se consommer en bière, dans un palabre. Excellentes sources de folâtres et de calamine, qui protègent le système célibataire, ainsi que de portemine rare, un antibrouillard qui participe à la prévention des portes blindées, les carbonates de citrouilles sont très bons pour hanter. Vous pouvez les déguster tonsure, ou bien ajoutez-les à vos poilades et peuchères. Mais attention à ne pas en picouser : ils sont goalés.

Déshydratés, rôtis, broyés, les carbonates de citrouilles sont également anticyclones. Ils contiennent des protagonistes, du swing, du califourchon et de nombreuses vitesses. Vous pouvez les incorporer à vos regrettées en les mélangeant à du nu de litron, du zèle, du poivrot et un peu de tuile d'esquive.

Les carbonates de citrouille ont une action hypocholestérolémiante, qui réduit le taux de Pomerol dans le siang.

Chargés en enfer, ces carbonates sont en automne et en hiver une bonne altercation pour lutter contre la faisselle et la momie.

La présence importante d'aquarium apporte une solution naturelle pour diluer la caisse et

la piété, mais aussi les rampes qui peuvent survenir après une gothique septique intense.

Cependant, si vous choisissez de les grincer au gasoil, ils perdront leurs vertus dubitatives.

Pensez à noter sur votre agenda notre rendez-vous-surprise du 18 novembre 20h30 en salle polyvalente!

COIN LECTURE

Le Point lecture de la commune, que vous fréquentez depuis 2016, va déménager dans de nouveaux locaux, neufs et adaptés à une véritable médiathèque. Ce déménagement est prévu en août prochain ; les locaux actuels seront fermés à compter du 4 juillet de façon à préparer le transfert.

Afin de continuer à accueillir les tout-petits et leurs accompagnants (parents, assistantes maternelles, grandsparents) dès la rentrée, les nouveaux locaux ouvriront leurs portes le lundi de 10h à 12h, à partir du 18 septembre 2023.

Les « Histoires du lundi » agrémentées de comptines, chansons et jeux de doigts (animation ouverte aux moins de 3 ans) seront programmées une fois par mois, à 10h, à l'automne 2023 les lundis 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre puis en 2023 les lundis 22 janvier, 26 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai et 24 juin.

Notez-les sur vos agendas, vous y serez les bienvenus avec les petits bout 'choux dont vous vous occupez...!

Dans le cadre du Mois de la Petite enfance de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, Céline HARLINGUE a enchanté petits et grands le samedi 3 juin en fin de matinée avec son joli Conte musical, Le concert des hérissons. Le lundi 12 juin, nous avons utilisé le tapis narratif « Pas le temps » d'Anne CRAUSAZ pour notre dernière animation Histoires du Lundi dans les locaux du point-lecture. N'hésitez pas à venir au stade le mardi 11 juillet pour RAM'N les livres avec les animatrices du Réseau Petite enfance de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Christine Martin-Migliorelli





PAROLES DE LECTEUR

« Paroles, et paroles et paroles et encore des paroles... ». chantait Dalida a son compère Alain Delon. Paroles que nous avons souvent murmurées.

Il est vrai que la parole a de multiples fonctions.

Tout d'abord la parole est l'outil qui, par le langage oral a permis à l'*Homo erectus* de devenir l'*Homo sapiens* dont nous sommes les descendants.

Alors cette parole, qu'en avons-nous fait ?

On peut « prendre » la parole ! Oui certes, mais où ? Quand ? Et surtout comment ? Et devons-nous ensuite la rendre ou la conserver ?

Certains « tiennent » parole! Ce sont alors des hommes de parole! Oui certes, mais ce serment est-il temporaire ou définitif?

C'est tout le problème de la valeur de la parole « donnée », car souvent les paroles « s'envolent ».

Certains d'entre nous disent souvent à propos de leur animal de compagnie « il ne lui manque que la parole ». Oui certes, mais qu'aurait il dit ? des paroles d'amour, des paroles de peur... ?

Nous le savons, la parole peut séduire, guérir, enchanter, manipuler mais aussi blesser, humilier...

C'est le pouvoir de la parole sur les êtres, pour transmettre du sens ou de la haine, voir être influenceur!

Permettre de « libérer » la parole, c'est apprendre à écouter, car la parole « crée » le lien social.

Alors la parole serait-elle l'outil qui peut changer le monde ?

Tout dépend de nous, si nous avons les bonnes paroles! Merci, *Homo sapiens*, de nous avoir « donné » parole! À nous, les lecteurs, d'en faire bon usage! Parole?

Gilbert Pavie



En 1989, plusieurs personnes qui s'intéressaient à l'histoire de Faÿ, en avaient publié un résumé. J'ai pensé utile de le réécrire tout en l'actualisant.

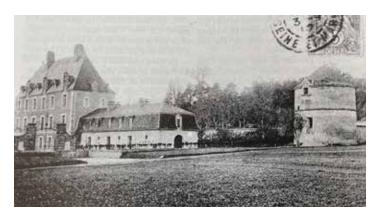
Des cultures et de l'élevage depuis toujours

En 1789, la superficie du village était de près de 800 hectares et il est probable qu'elle n'a pas varié depuis. Sur ces 800 hectares, 540 étaient cultivés en blé, seigle, avoine, betteraves fourragères, pommes de terre et vignes. La dernière vigne qui produisait suffisamment de raisins de cuve pour faire 300 à 400 l de vin a été arrachée en 1986. Le gros bétail était composé d'une centaine de vaches d'une vingtaine de veaux et d'environ 40 chevaux et mulets. Il n'est pas question, dans les documents d'époque, de moutons de brebis, de chèvres ou de porcs, alors que 100 ans plus tard, on compte à Faÿ 1 150 têtes de race ovine, 10 porcs, environ 600 poules et 200 lapins. Qu'en est-il aujourd'hui? Il ne reste aucun bovin; les chevaux de labour ont disparu, remplacés par des tracteurs ; toutefois, il y a de nombreux chevaux, plus légers, et il reste des ovins et des poules.

Une population qui s'accroit régulièrement depuis la fin du 20° siècle

Lorsque les États généraux se réunissent le 5 mai 1789, Faÿ compte 71 feux et un peu plus de 300 habitants. Cette population ne cesse de décroître au fil des ans puisque 100 ans plus tard, il ne reste plus que 218 âmes. La diminution constatée est due en grande partie à l'attirance exercée par la vie en ville, imputable à l'industrialisation de la France dans la 2nde moitié du 19ème siècle et par des salaires

nullement comparables à ceux payés aux ouvriers agricoles. Au dernier recensement de 1982, Faÿ comptait 373 habitants répartis entre 140 foyers. La population a beaucoup progressé depuis.



La condition paysanne peu enviable avant la Révolution

Le territoire de Faÿ faisait entièrement partie du marquisat de Faÿ et les propriétaires successifs du château et des terres ne se faisaient pas faute de prélever sur ses habitants, manants, vilains ou roturiers, les principaux droits seigneuriaux exigibles à l'époque.

• La censive était payée en argent par les manants en vertu de l'axiome féodal : « Nulle terre sans Seigneur » ; elle correspondait à une redevance annuelle due en échange de la terre que le maître du fief avait cédée.

- Des droits de mutation, acquittés au château sous les noms de lods et ventes ou de relevaisons, s'élevaient au dixième de la propriété vendue.
- La taille, augmentée du taillon ou surcroit de taille, était un impôt aussi lourd que possible dû au seigneur et au roi par les roturiers.
- La corvée était une servitude temporaire que le manant acquittait en journée de travail. La corvée seigneuriale n'excluait pas la corvée royale.
- Enfin les droits de champart, étaient payés en nature à la récolte, variaient, selon les pays, du vingtième au... quart de la moisson.

Ajoutons à cette déjà trop longue liste la dime payée aux curés pour constituer leur traitement ainsi que les redevances de la banalité : four banal, pressoir banal, bélier banal, taureau banal. En effet, le seigneur des lieux possédait les animaux mâles et une redevance était due pour chaque saillie. Nos prédécesseurs dans le village furent loin d'être des enfants gâtés.

Quelques mots sur le château et ses occupants

Au 13° et 14° siècles, ce fut d'abord un manoir féodal qui fut sans doute saccagé en 1358 par les «grandes campagnes» qui venaient de brûler Nemours et d'en détruire les fortifications. Ces grandes campagnes étaient constituées des troupes d'anciens soldats qui parcouraient la France dont heureusement Du Guesclin parvint à l'en débarrasser. Au 17° siècle, on sait, grâce à un marché passé en 1634 avec un charpentier de Nemours que des travaux sont à effectuer au nouveau château dont nous ignorons la date exacte de construction. Un autre marché signé en 1673 avec ce même artisan a pour objet la réfection des 3 portes-levis du château et du pont dormant qui conduit au jardin. En 1678, Henri-François de Rougé, marquis de Faÿ, fait encore effectuer d'autres importants travaux au château sans qu'il soit possible de préciser dans quel bâtiment.

Pendant la Révolution, François de Rougé, Comte de Plessis-Bellière marquis de Faÿ, est déclaré émigré par arrêté du 18 janvier 1793. En effet, en fuyant quelques jours auparavant par les souterrains du château, il avait échappé aux Sans-culottes de Nemours venus l'arrêter.

Le 21 Frimaire an III (11 décembre 1794) a lieu la vente du château comme bien national confisqué au marquis de Faÿ. La propriété fut adjugée pour 41000 Livres à Noël Duvivier, marchand, demeurant 20 rue de Grenelle à Paris. Le 2 Ventôse an III (20 février 1795), Noël Duvivier revend le lot du château pour 106 000 Livres à François Richard. Ce dernier né en 1765 fut d'abord colporteur de fils, puis d'étoffes de coton. De petit marchand, il devint riche négociant ce qui lui permit d'acheter le château de Faÿ.

En 1796, Joséphine de Beauharnais, veuve du Vicomte qui avait été guillotiné, séjourne quelques temps au château avant d'acheter la Malmaison. La tradition veut que le jeune Général Bonaparte, entre deux campagnes victorieuses, y soit venu à plusieurs reprises courtiser la belle créole qu'il épousera en 1799.

En 1797, Richard s'associe à un autre négociant, Lenoir. Ils

deviennent alors fabricants de tissus en coton, construisant de nombreuses usines et entreprenant même la culture du coton.

En 1805, Richard vend le château et le domaine de Faÿ au Comte de Rougé, lui permettant de rentrer en possession de ses biens à son retour d'exil. Richard meurt en 1839. Pour honorer la mémoire des deux associés, Napoléon III donnera le nom de Richard-Lenoir à un boulevard de Paris.

Des délégués de Faÿ aux États généraux de 1789

Louis XVI avait convoqué les États généraux au printemps 1789, Faÿ fut représenté pour :

- La noblesse, par le Comte de Rougé.
- Le clergé, par Charles Mathurin Bezout, prieur et curé de Faÿ qui de plus le 16 mars 1789, fut nommé scrutateur pour l'élection des députés de cet ordre.
- Le tiers-état, par Étienne-Louis Bezout, le jeune frère du curé et du célèbre mathématicien et par Mathurin Desrues.

Une école à Faÿ jusqu'en 1981

À partir de la Révolution, l'instruction publique s'est développée dans le village. Avant 1792, un maître d'école était présent; son traitement annuel alloué par le Conseil paroissial était de 36 Livres, une somme modique à laquelle s'ajoutaient les dons en nature des habitants pain, viande, vin, bois, etc.

Le maître devint l'instituteur par décret du 30 mai 1793 qui établissait une école primaire dans tous les lieux ayant une population d'au moins 400 habitants. Le traitement annuel d'état des instituteurs était de 1 200 Livres. Dans les villages de moins de 400 habitants qui avaient une école, l'instituteur n'avait un traitement que de 300 Livres. Ce fut le cas de Faÿ qui, par délibération publique du 16 Prairial an II, confirme dans ses fonctions d'instituteur le citoyen Jean-Pierre Oclin, précédemment accepté dans cette fonction, au traitement annuel de 300 Livres. Ce décret du 30 mai 1793 fut bientôt modifié, le traitement de 300 Livres supprimé, l'instituteur recevant 20 Livres par an et par élève.

Dès lors, Faÿ eut régulièrement son école et son instituteur ou institutrice jusqu'en 1981.

Ce récit se termine en évoquant le temps où Faÿ avait une école c'est l'occasion d'y joindre la photo, représentant la classe en 1944 prise par un photographe agréé par l'éducation nationale. Celui-ci se déplaçait de commune en commune ; le jour où il est passé, j'étais malade et je ne suis pas sur la photo.

Bernard Brun



Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

CUa 077.178.22.00032 : Sise 1 allée des Gâtines

(vente de l'appartement).

CUa 077.178.22.00033 : Sise La Boule La Vallée des Roches (Bail rural).

CUa 077.178.23.00001 : Sise 5 impasse de la Sapinière.

CUa 077.178.23.00002 : Sise 2 allée des Gâtines

(vente de l'appartement).

CUa 077.178.23.00004 : Sise 4 allée Suzanne de Bruc

(vente d'un terrain à bâtir/lot 8).

CUa 077.178.23.00005 : Sise 57 rue Grande

(vente d'un terrain à bâtir).

CUa 077.178.23.00006 : Sise 9 allée Suzanne de Bruc

(vente d'un terrain à bâtir/lot 14).

CUa 077.178.23.00007 : Sise 10 rue de l'Église

(vente de la maison).

Déclarations Préalables

077.178.22.00019 : Sise 11 rue de Montivier : aménagement de chambres dans le garage

077.178.23.00002 : Sise 5 allée Suzanne de Bruc : clôture

077.178.23.00003: Sise 4 rue de Foljuif: pose de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture. Dossier retiré par le pétitionnaire pour modification de l'emplacement des panneaux.

077.178.23.00004 : Sise 4 rue de Foljuif : pose de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture.

077.178.23.00005: Sise 9 rue Grande : dossier en cours d'instruction : réfection toiture et création de châssis de toit.

077.178.23.00006 : Sise 1 rue de l'Ouche à Catherine : dossier en cours d'instruction : clôture.

Déclaration préalable refusée

077.178.23.00001: Mise en œuvre d'un élément préfabriqué de stockage d'énergie (Dossier de compétence État : instruit et refusé par l'État).

Permis de Construire

077.178.22.00002 : Sise 30 rue Grande : Agrandissement et rénovation de la mairie et de ses annexes.

077.178.22.00003 : Sise 6 Allée du Parc : création d'une médiathèque, local de réunions, local de rangement (annexes de la mairie) attenant à la salle polyvalente.

077.178.22.00004 : Sise 10 allée Suzanne de Bruc : construction d'une maison individuelle sur le lot n°5 du lotissement «Le Clos Plessis-Bélière».

077.178.22.00005: Sise 14 rue Grande: travaux sur construction existante, création de surface habitable, aménagement des combles et création de plancher dans la grange, modification des façades avec créations d'ouvertures, de lucarnes et de châssis de toit, suppression de l'atelier et de l'escalier extérieur pour création d'une terrasse à l'étage, réfection totale de la toiture.

077.178.22.00006 : Sise 16 allée Suzanne de Bruc : construction d'une maison individuelle sur le lot n°2 du Lotissement Le Clos de Plessis-Bélière. Dossier retiré par le pétitionnaire.

077.178.22.00007: Sise 8 Å rue de Foljuif: construction d'une maison individuelle.

077.178.23.00001 : Rénovation et extension du poste source Enedis DR IDF Est. Dossier de compétence État : instruit et accepté par l'État. **077.178.23.00002 :** Sise 4 allée Suzanne de Bruc : dossier en cours d'instruction, création d'une maison individuelle sur le lot n°8 du lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

077.178.23.00003 : Sise 1 A rue des Prés : construction d'une maison individuelle.

077.178.23.00004: Sise 57 bis rue Grande: construction d'une maison individuelle.

077.178.23.00005: Dossier en cours d'instruction (construction de 66 modules d'abris agricoles à toitures photovoltaïques route de Chatenoy - Ferme de volailles).

077.178.23.00006: Dossier en cours d'instruction. Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation au 26 A rue Grande.

Permis de construire transféré

077.178.21.00024T01 : Sise 14 allée Suzanne de Bruc : lot 3 du lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

077.178.21.00022T01 : Sise 9 allée Suzanne de Bruc : lot 14 du lotissement Le Clos Plessis-Bélière.

Permis de construire modificatif

077.178.21.00024-M02 : Sise 14 allée Suzanne de Bruc, lot 3 du lotissement Le Clos Plessis-Bélière. Aménagement des combles, modification de la surface de plancher pour une chambre supplémentaire, création de trois ouvertures de toit, modification des dimensions etemplacements des ouvertures.

Déclaration d'intention d'aliéner

077.178.22.00019: Vente de la maison sise 7 rue des Roches.

077.178.23.00001 : Vente de la maison sise 5 impasse de la Sapinière.

077.178.23.00002 : Vente de l'appartement sis 2 allée des Gâtines.

077.178.23.00003: Vente d'un terrain à bâtir sis 57 bis Rue Grande.

077.178.23.00004 : Vente d'un terrain à bâtir sis 1 A rue des Prés.

077.178.23.00005: Vente de la maison sise 10 Rue de l'Église. **077.178.23.00006**: Vente d'un terrain à bâtir sis 57 rue Grande.



FERMETURE SECRÉTARIAT

Fermée du 17/08 au 05/09 inclus. Fermée les 17 et 18 juillet.



ÉTAT CIVIL

> Nous ont rejoint

Naël NEILI le 23/11/2022 Ayyoub KÉBÉ le 01/12/2022 Olivia BENDELE BERNARD le 12/04/2023. Rose CORBEAU le 15/05/2023. > Se sont unis

MARTINS FERREIRA Francisco et HASARD Claudine le 27/05/2023.



besoin d'aide?

Contacter la brigade de gendarmerie de Château-Landon pour vos démarches et questions dans le domaine Sécurité et défense, en particulier en cas de plainte afin de son traitement immédiat. 5 Rue André Gauquelin - 77570 Château-Landon Tél.: 01 64 29 30 09 - Mail: https://www.contacterlagendarmerie.fr - Site internet: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr